

Meurtre de l'Isle-Jourdain : 10 ans de réclusion criminelle pour Jacques Fajardo



Meurtre de l'Isle-Jourdain : 10 ans de réclusion criminelle pour Jacques Fajardo

L'avocat général Philippe Pommereul lors de son plaidoyer de ce jour 24 février a requis 14 ans d'emprisonnement à l'encontre de Jacques Fajardo mis en examen « pour violences avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner » alors que l'avocat de la défense, Maître Guy Debuisson, a demandé la relaxe considérant que son client était en état de légitime défense.

Le verdict de la cour d'assises du Gers après 5 heures de délibération a condamné Jacques Fajardo à 10 ans de réclusion criminelle. Son avocat fera appel de ce jugement.